



Etablissement support du GHT
2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes cedex 9

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Prestations nécessaires à la souscription d'une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l'opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35)

La société
société de droit (nationalité)
constituée sous la forme d'une
au capital social de
immatriculée sous le numéro
dont le siège social est
et le numéro de TVA intracommunautaire est

Représentée aux fins des présentes par
agissant en qualité de
dûment habilité(e) à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée le « **CANDIDAT** »,

PREND LES ENGAGEMENTS QUI SUIVENT :

1. Le CANDIDAT reconnaît que l'ensemble des informations et documents communiqués dans le dossier de consultation (ci-après dénommées les « Informations Confidentielles ») dans le cadre de la consultation organisée par le CHU de Rennes en vue de la conclusion d'un marché de prestations nécessaires à la souscription d'une assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre de l'opération de Reconstruction du CH de la Roche aux Fées à Janzé (35), sont des informations strictement confidentielles.
2. Le CANDIDAT s'interdit de divulguer à des tiers une quelconque Information Confidentielle.
3. Le CANDIDAT s'engage à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ceux de ses associés, dirigeants, préposés ou mandataires ayant à en connaître et tenus au secret professionnel dans les mêmes termes que ceux prévus au présent engagement.
4. Le CANDIDAT est personnellement responsable des divulgations éventuelles des Informations Confidentielles qui pourraient être le fait de ses propres associés, dirigeants, préposés ou mandataires.
5. Toutefois, le CANDIDAT n'aura aucune obligation et ne sera soumis à aucune restriction eu égard à toutes Informations Confidentielles dont il peut apporter la preuve que :

- Après avoir été communiquées entre les Parties, elles ont été portées à la connaissance du public autrement que par sa faute ou celle de ses préposés ;
- Elles sont déjà connues du public, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers ;
- Elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restriction ni violation du présent engagement ;
- La loi, la réglementation applicable ou une décision de justice oblige les Parties à les divulguer.

6. Le CANDIDAT devra informer le CHU de Rennes de toute infraction éventuelle aux obligations imposées par le présent engagement, et fournir toute assistance afin d'en minimiser les effets.

7. L'engagement restera en vigueur durant 5 (cinq) ans à compter de sa date de signature, peu important que le dossier du CANDIDAT ait été retenu ou non par le CHU de Rennes.

8. Cet engagement doit être interprété et appliqué selon les lois et les réglementations françaises. Tout litige concernant cet Engagement, sans règlement préalable à l'amiable sera porté devant les juridictions compétentes.

Fait à _____, le _____,

Pour LE CANDIDAT,

Signature du représentant mentionné en en-tête des présentes.